

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA VILLE DE LA MALBAIE

AVIS DE CONVOCATION

À Madame et Messieurs les Conseillers(ère)

Jean-Luc Simard : 110, rue Jean-Lefèvre La Malbaie, G5A 1V3
Raynald Tremblay : 2830, Boul. Malcolm-Fraser La Malbaie, G5A 2J1
Ferdinand Charest : 558, rue St-Raphaël La Malbaie, G5A 2N7
Martin Tremblay : 35, rue Des Champs La Malbaie, G5A 1A6
Jules Dufour : 176, Chemin de la Vallée La Malbaie, G5A 1B6
Lise Lapointe : 20, rue des Cimes La Malbaie, G5A 1H4
Blaise Lessard: 470, Boul. Kane La Malbaie, G5A 1L1
Marc Harvey : 315, Côte Bellevue La Malbaie, G5A 3A8
Jean-François Maltais : 36, rue Principale La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par Monsieur le Maire Jean-Luc Simard, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 23 mars 2009 à 20 heures 10, et qu'il sera pris en considération le sujet suivant :

- 1- Adoption du Règlement numéro 894-09, modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale numéro 761-02 de la Ville de La Malbaie;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 9 mars 2009.

Caroline Dion, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, Greffière, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus aux membres du Conseil, en remettant une copie dudit avis de convocation, à la séance d'étude du 9 mars 2009, à 18 h 30, à Madame Lise Lapointe, Messieurs Raynald Tremblay, Ferdinand Charest, Martin Tremblay, Jules Dufour, Blaise Lessard, Marc Harvey et Jean-François Maltais.

Donné à la Malbaie, ce 9^e jour du mois de mars deux mil neuf.

Caroline Dion, Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 23 mars 2009

À une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 20 heures 10, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 23^e jour du mois de mars deux mil neuf, à laquelle séance sont présents:

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Jules Dufour, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Le poste de Conseiller au district numéro 8 est vacant;

Sont absents :

M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi: Monsieur Daniel Lavoie, Directeur Général, Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Jean-Luc Simard, il a été adopté ce qui suit:

1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION 96-03-09

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déclarer la séance dûment convoquée et ouverte.

2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT No 894-09 – MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE No 761-02 DE LA VILLE DE LA MALBAIE –
2^e LECTURE
RÉSOLUTION 97-03-09

ATTENDU QUE la Greffière a fait lecture du projet de Règlement No 894-09, 2^e lecture, à la séance extraordinaire du 23 mars 2009;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Raynald Tremblay à une séance antérieure de ce Conseil, le 9 février 2009, résolution No 38-02-09;

ATTENDU QU'une consultation publique a été dûment signifiée et tenue le 23 mars 2009 à 18 h 30;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'y est présenté et qu'aucun commentaire ou opinion n'a été transmis par les citoyens sur les aspects de cette modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte en 2^e lecture le Règlement No 894-09 modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale No 761-02 de la Ville de La Malbaie, tel qu'inscrit au livre des règlements de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

3 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens s'est tenue à 20 h 17. Aucun citoyen présent et donc aucune question.

4– LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 98-03-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jules Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 17.

Jean-Luc Simard, Maire

Caroline Dion, Greffière